

Réalisé GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE

(asbl GREOVA)

COMMUNE D'OUFFET
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL
Procès-verbal de la CLDR
du 16 octobre 2019 à 19h00
(Salle du Conseil communal – rue du village 3 à 4590 Ouffet)

Présences

Représentation	Effectifs	Suppléants
Géographique Ouffet Warzée Ellemelle	JANSSEN Paulette VAN SULL Philippe GROSFILS Francis	LIZEN Jean-Marie JADIN Benoît LAWALREE Geneviève (excusée)
Politique EC EC EC AE	MAILLEUX Caroline (excusée) LARDOT Renée FROIDBISE Francis BRAQUET Marie-Jeanne	PREVOT Michel SERVAIS Emilie SEIDEL Marie-Cécile LESPAGNARD Lionel
Groupe d'âge 30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans	MARTIAL François (excusé) MASSIN Arnaud RUTHY Philippe	POULIPOULIS Simon (excuse) WAUTELET Fanny (démissionnaire) DEFRERE Marcel
Associatif et autres	TRINE Jean-Marie DEFRECHEUX Marie-Louise KALBUSCH Xavier WAUTELET Paul MOES Jean-Marc (excusé) LEGRAND Jean-Pierre GROGNA Pierre DALVAUX Anandi	VANDRORMAEL A-C MARCHAL Caroline LACASSE Fabian LIZEN Valérie SERVAIS Yves (excusé) BAUDOIN Joseph VANDERVOSRT Philippe LIMBOURG Sara

Agent de développement du GREOVA : **EVARD Alix**

Rappel de l'ordre du jour

1. Approbation du PV de la CLDR du 4 février 2019 ;
2. Accueil des nouveaux membres par une présentation de l'ODR et de la CLDR et un récapitulatif du PCDR depuis 2006 (année de décision d'entrer en ODR) ;
3. Divers.

Rapporteur : Alix EVARD

Compte-rendu de la réunion

Accueil des nouveaux membres, récapitulatif de l'ODR depuis 2006

Mme LARDOT introduit la séance et remercie tous les membres pour leur présence. Le but de la réunion du jour est de récapituler pour les nouveaux membres l'historique de l'Opération de Développement Rural ayant débuté en 2006. Après plus de six années d'élaboration via l'étude et l'accompagnement du GREOVA lors des CLDR et lors de nombreux groupes de travail thématiques¹, le PCDR a pu être présenté à la Région wallonne en 2012, qui l'a validé en 2013 en ouvrant ainsi une période de subsidiation de 10 années pour la concrétisation de divers projets du PCDR de Ouffet, soit jusqu'en 2023.

S'ensuit une explication sur le rôle du GREOVA (qui après un marché public en 2006 s'est avéré être à la fois auteur et organisme accompagnateur du PCDR d'Ouffet) et de celui de la CLDR : représenter la population (dans la mesure où la commission doit être équitablement constituée de tous genres, milieux socio-professionnels, localités, tranches d'âge, etc.) et donner des avis judicieux aux décideurs communaux. Pour rappel il s'agit d'une commission communale, consultative certes, mais qui a le pouvoir d'influencer le Conseil communal et l'Autorité communale au moment de l'activation de certaines fiches-projets auprès de la Direction du Développement rural ainsi que durant les phases de convention-faisabilité lors desquelles les fiches-projets doivent être redéfinies et retravaillés par un bureau d'études de manière beaucoup plus détaillée. Madame LARDOT fait aussi référence à l'article du ROI de la CLDR qui précise comment fonctionne les démissions : après 3 absences non excusées d'un des membres, la Commune s'informe auprès de ce dernier de son souhait ou non de démissionner ; mais après six absences non excusées, le membre est par contre d'office considéré comme démissionnaire.

S'ensuit une ré-explication des différents lots du PCDR, où les fiches-projets ont été classées selon les désirs et urgences de 2012 :

- Le **lot 1** comporte 7 fiches onéreuses et qui sont chères aux Ouffettois : idéalement réalisables endéans les 3 premières années des dix années du PCDR (depuis sa validation en 2013 par la Rw). Mais il est forcément difficile pour chaque commune en ODR de les concrétiser toutes durant ces trois premières années. En cause : pour chaque projet la Commune est invitée à participer - de manière parfois importante - à son co-financement. Voilà pourquoi entre les activations de deux fiches du lot 1 il est souvent plus opportun d'activer une fiche du lot 2 ou 3 (souvent moins onéreuse).
- Le **lot 2** comporte 9 fiches idéalement à concrétiser endéans les 6 premières années du PCDR (ce qui signifie donc également endéans les 3 premières).
- Le **lot 3** comporte 7 autres fiches, peut-être moins importantes où intéressantes mais qualifiées de JOKER : par exemple une fiche à laquelle au moment de la présentation du PCDR en Rw en 2012 il manquait un bâtiment ou un terrain communal pour se voir un jour concrétisée (pour rappel tout projet PCDR partiellement subsidié par le DR doit concerner une propriété communale ou avoir fait l'objet d'un très long bail emphytéotique). Madame LARDOT cite à cet effet l'exemple de la Salle aux Oies, qui s'est finalement vue rénovée via un co-financement du DR grâce à la vague fiche 3.7 définie en 2012 : *Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver afin de répondre à des besoins identifiés, et de valoriser le patrimoine bâti*. La Direction du DR se montre en effet souvent très souple et comprend qu'au fil des dix années du PCDR certaines opportunités (vente d'un terrain/bâtiment privé par exemple) justifient qu'une fiche du lot 3 passe avant une fiche du lot 1 ou 2.
- Quant au **lot 0**, il s'agit des fiches qui n'ont fait ou ne feront jamais l'objet d'une activation auprès du DR : càd des fiches susceptibles d'être réalisées sans financement de la Rw, mais avec un bon soutien communal, une forte participation citoyenne et un bon encadrement de l'organisme accompagnateur GREOVA.

Madame LARDOT distribue et projette ensuite aux membres un tableau légendé récapitulant les projets déjà réalisés (3 – avec ou sans l'aide du DR), les projets en cours (11), les fiches-projets actuellement activées (3), et enfin les projets encore non travaillés (6).

Approbation du PV de la dernière CLDR

Le PV de la séance du 4 février 2019 est approuvé sans remarque par les personnes présentes lors de la CLDR précitée.

Divers

Prochains Groupes de travail

Après le récapitulatif légendé des fiches-projets, il est suggéré que soient relancés des Groupes de travail en faveur des fiches :

- 2.6 OUFFET, Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité ;
- 1.1 OUFFET, Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice ;
- 2.4 OUFFET, Aménagement au terrain du Doyard d'une aire de divertissements et de rencontres, de logements, et aménagements afin de favoriser la mobilité douce vers différents pôles d'activités importants du village.

L'agent accompagnateur Alix EVRARD du GREOVA se propose d'encadrer ces GT avec Mme LARDOT. L'ordre du jour de la prochaine CLDR de novembre concernera le GT relatif à la fiche 2.6.

Débat relatif à la fiche-projet en convention-réalisation 1.2 : ELLEMELLE, Eco-construction d'une Maison de village « L'Aurore » et aménagement de ses abords afin de redynamiser la vie associative locale et de sensibiliser la population à la construction durable

M. JADIN demande ce qu'il adviendra finalement du sort de cette fiche dont la convention-réalisation 2017 est tombée le 27 avril 2017. Mme LARDOT explique aux membres que le 15 mai 2017, le marché (en 3 lots) a été passé par adjudication aux conditions du CSC réalisé par l'atelier Chora. Á l'ouverture des offres, le montant des adjudications s'élevait à €1.247.576. Au regard du dépassement du budget fixé dans la convention, le collège n'a pas adjugé les travaux. Il a sollicité auprès du bureau d'architecture une adaptation du CSC, a lancé un 2^{ème} marché et sollicité un délai supplémentaire auprès du SPW-Ruralité. Après réception de ces 2^{èmes} offres et acceptation du rapport d'analyse par le bureau d'architecture, en mai 2019, celles-ci ont été attribuées pour un montant de € 1.270.969,39.

Au regard de l'augmentation du montant prévu lors de la date de la convention, le DR a établi un projet d'avenant pour un engagement complémentaire de € 169.437,06. Il sera soumis à l'Inspection des Finances, Ministre du budget, GW, etc., mais seulement si accord du Conseil communal d'octobre 2019. Ces aléas justifient le retard de la mise en adjudication des travaux.

S'ensuit un débat concernant la nécessité de poursuivre ou non ce projet, au regard du gros co-financement incombant finalement à la Commune et du fait que la consultation populaire date

désormais de 10 ans. En effet, la création d'une éco-construction est onéreuse et M. JADIN se demande s'il ne serait pas judicieux de revoir la priorisation des fiches-projets en ciblant les priorités budgétaires actuelles. M. LESPAGNARD le rejoint dans ce sens : le village d'Ellemelle a-t-il encore besoin d'une telle salle après autant de temps écoulé depuis la consultation citoyenne? Mlle LIZEN propose à son tour qu'une nouvelle consultation populaire ait lieu à ce sujet.

Voici les réponses qui ont été apportées à ces remarques :

- Mme EVRARD (agent accompagnateur du PCDR) précise qu'il n'est pas possible de réitérer une consultation populaire (partie 2 du PCDR) au sein d'un même PCDR : premièrement parce que ce travail est une lourde tâche pour le GREOVA qui a été subsidié par la Région wallonne jusqu'à la présentation du PCDR au Gw en 2012 ; et deuxièmement parce cela ne serait pas correct, au regard des dizaines de CLDR et GT menés jusqu'ici avec des citoyens. De nombreuses personnes se sont en effet investies durant plusieurs années et qualifier d'obsolète la consultation populaire de 2009 est impossible. La législation du DR prescrit qu'un PCDR dure 10 ans et se base sur la consultation citoyenne opérée durant sa phase d'élaboration. La prochaine consultation ne pourra dès lors avoir lieu qu'après 2023 si la Commune choisit de reconduire une nouvelle ODR.
- Elle poursuit en stipulant que la CLDR aura bien entendu encore le droit de donner son avis consultatif lorsqu'il s'agira d'activer une nouvelle fiche-projet auprès du DR, ainsi que lors des prochaines phases de convention-faisabilité durant lesquelles il s'agira de donner son avis sur les projets définitifs présentés par des bureaux d'études, mais que dans le cas de cette fiche-projet 1.2 qui a déjà bénéficié et de la première phase d'activation (convention-faisabilité) et de la seconde (convention-réalisation), un retour en arrière pour l'annulation de cette fiche-projet serait particulièrement problématique pour la Commune : en effet, lors de la convention-faisabilité, 5% du montant total des travaux ont été versés par le DR à la Commune qui s'en est servie pour payer le projet définitif qu'il fallait faire faire par un bureau d'études. Or, dans le cas d'un abandon unilatéral comme ici réclamé plus haut, la Commune se verrait dans l'obligation de rembourser ces 5% dépensés à la Direction du Développement rural, ce qui serait en outre de très mauvais augure pour la crédibilité du PCDR, aux yeux des citoyens comme du DR. A ce stade, seul le Conseil Communal pourrait être en mesure d'exiger cet abandon unilatéral, mais la Commune devrait donc en payer les conséquences.
- Madame LARDOT reprend ensuite la parole et précise que les habitants d'Ellemelle seraient plus que déçus de voir annulé ce projet depuis si longtemps attendu et qu'il était déjà avéré lors de la création et de l'activation de cette fiche qu'une éco-construction allait dans tous les cas avoir un coût certain car elle se voulait être une construction modèle. Or à cette époque la CLDR avait validé ce projet d'activation.

Face au souhait de plusieurs membres de pouvoir donner un avis personnel, un tour de table est accordé aux membres invités à partager leurs réflexions et à se prononcer en faveur, mitigés ou en défaveur de la poursuite de ce projet. Sur les 25 membres consultés, effectifs comme suppléants, 19 restent en faveur de la continuation du projet et 4 sont mitigés. Les deux membres qui étaient en défaveur de ce projet au début du débat saluent le fait que tous les membres de la CLDR aient pu être consultés à cet effet et acceptent dès lors l'avis de la majorité.

Quelques remarques ont été émises par divers membres :

- Certes, le budget a un peu dérapé, mais il n'est quand même pas démesuré ;

- À l'avenir il serait intéressant que le suivi et le questionnement autour des projets à activer s'opèrent de manière plus large qu'au niveau de la seule CLDR. Des enquêtes publiques/villageoises pourraient être réalisées dans ce sens ;
- On regrette que la liaison de l'étang à la pompe à chaleur, qui aurait normalement dû clôturer en beauté le projet, ait été abandonnée. S'ensuit une réponse positive relative au maintien de la toiture végétalisée ;
- Au regard du peu de capacités d'emprunt de la Commune, les systèmes les plus high tec en termes énergétiques et écologiques, certes efficaces, étaient-ils vraiment nécessaires (exemple : superficie importante de vitrage), le projet a-t-il été pensé au mieux ?

ⁱ Partie 1 : analyse socio-économique de la commune - Partie 2 : résultats de la consultation citoyenne - Partie 3 : diagnostic partagé - Partie 4 : défis et objectifs de développement - Partie 5 : fiches-projets : action 0/ lots 1, 2 et 3.